



MVAB - Association loi 1901
Siège social : mairie de Blandy-les-Tours 77115
Présidente : Martine Turgis - 06 22 28 94 40
Trésorière : Nathalie Lombardo
mvablandy@gmail.com

N°SIRET : 513 108 4720 00012

Monsieur MOTTÉ, maire de Blandy-Les-Tours
Madame l'adjointe au maire
Messieurs les adjoints au maire
Mesdames les conseillères municipales
Messieurs les conseillers municipaux
Mairie
77115 – Blandy-les-Tours

Blandy-les-Tours, le 19 février 2016

Objet : *Installation dans la commune de compteurs dits communicants LINKY et GAZPAR.*

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe au maire, Messieurs les Adjoints au maire,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Vous devez délibérer prochainement, voire même lundi prochain, sur l'installation de nouveaux compteurs d'électricité et de gaz dans chaque habitation de Blandy-Les-Tours.

Avant toute décision, « Mieux Vivre à Blandy » souhaiterait que vous informiez les habitants de Blandy-Les-Tours sur ce dossier qui les concerne de très près. Cette information pourrait porter sur les risques potentiels (sanitaires, économiques, techniques, écologiques et sécuritaires) liés à l'installation des compteurs dits intelligents et communicants « LINKY » et « GAZPAR ». Outre les risques potentiels, selon des associations de défense des consommateurs, ce nouveau compteur ne présenterait aucun intérêt pour les abonnés. Il pourrait même alourdir la facture d'électricité.

Les compteurs Linky et Gazpar utilisent la technologie des courants porteurs en ligne (CPL). Les courants porteurs en ligne, en l'absence de câbles électriques blindés, rendent le réseau domestique radiant. Les radiofréquences émises sont classées en catégorie 2B, «cancérogènes possibles », depuis le 31 mai 2011 par le « Centre international de recherche sur le cancer », qui dépend de l'OMS, au même titre que les ondes GSM, les antennes relais, et le wifi. Le CPL utilise les fils électriques classiques qui fournissent le courant. Dans le cas des compteurs Linky et Gazpar, ils transmettent les données par radiofréquences de 75 kilohertz. Or, ces câbles électriques classiques ont été conçus pour le 50 hertz du courant électrique. Quant au risque d'incendie, il est rare mais réel, avec 8 cas recensés pour 300 000 compteurs installés pendant l'expérimentation. L'inquiétude est donc légitime.

Le doute existant sur l'effet sanitaire du rayonnement du CPL de ces compteurs, plusieurs communes ont déjà choisi le principe de précaution et refusé, dans l'immédiat, leurs installations dans leur commune, sauf chez les personnes le demandant expressément : Varennes-sur-Seine, Saint Macaire en Gironde, etc. Ci-dessous, vous trouverez plusieurs sites qui fournissent des informations pertinentes sur le sujet.

<http://www.priartem.fr/> - <http://www.santepublique-editions.fr/> - <https://fr.wikipedia.org/wiki/Linky>

<http://www.quechoisir.org/environnement-energie/energie/electricite-gaz/actualite-compteurs-linky-dangereux-ou-pas>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe au maire, Messieurs les Adjoints au maire, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de ma considération.

Martine TURGIS
Présidente de MVAB